



Procédure d'expulsion et départ volontaire

Par mm2602

Cher(e) maitre

Je me permets de vous contacter, car je n'ai pu trouver ma réponse sur internet.

Je suis locatrice d'un appartement non meublé. Suite à des difficultés financières, je n'ai pu payer mon loyers plusieurs mois.(Je suis étudiante et vis des bourses)

Le bailleur a refusé l'échelonnement de la dette et suite à un commandement de payer, m'a assigné en expulsion devant le juge des référés du TI.(Le bail contient une clause résolutoire que le bailleur fait jouer ici).

Je ne veut pas refuser de quitter le logement (j'ai bien compris que je n'avais plus les moyens de payer le loyer), mais je souhaite tout de même des délais de paiement, est-ce possible de demander cela?

Si je décide de partir du logement avant l'assignation, devrais-je payer les loyers des mois suivants? (Sachant qu'il me semble qu'en cas de procédure d'expulsion, l'exigence du préavis ne tient plus)

Merci d'avance de votre réponse,

bien à vous